

Note de présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2023 du Service des Eaux de la commune d'AUTRUY SUR JUINE

Comme chaque année, l'assemblée délibérante locale doit voter les documents budgétaires pour l'exercice en cours et pour l'exercice précédent.

La loi NOTRE impose aux communes de joindre aux documents budgétaires une note de présentation ; cette dernière est disponible sur le site internet de la commune : www.autrui-sur-juine.fr

La date limite de vote du Compte Administratif est fixée comme suit :

- en vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Habituellement, le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ;

- le compte administratif doit être transmis à l'autorité préfectorale au plus tard 15 jours après le délai limite du 30 juin fixé pour son adoption (art. L 1612-13 du CGCT).

Les modalités de vote du compte administratif : En application de l'article L 2121-14 du CGCT, le maire (ou le président de séance) en exercice présente le compte administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif ni participer au vote.

Le Compte administratif 2023 a été voté le 29 Février 2024, sous la présidence de Madame Bernadette DORAT, la doyenne.

Présentation des dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	41 621.43 €	Vente de l'eau	155 352.00 €
Charges de personnel	6 196.55 €	Redevance pollution	16 902.40 €
Autres charges de gestion courante	774.09 €	Location compteur	22 080.00 €
Charges financières	10 366.25 €	Autres prestations de service	1 464.58 €
		Autres produits gestion courante - FCTVA	1 610.02 €
Reversement redevance pollution	19 113.00 €	Reprises sur provisions	179.10 €
Total dépenses réelles	78 071.32 €	Total recettes réelles	197 588.10 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	31 026.47 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 747.00 €
Total général	109 097.79 €	Total général	202 335.10 €

Fonctionnement Dépenses 109 097.79 €

 Recettes 202 335.10 €

 Résultat de l'exercice + 93 237.31 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 + 85 690.84 € (comprenant le déficit de 2022 de 7 546.47 et du résultat 2023 d'un montant de 93 237.31 €)

Présentation des dépenses et recettes de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations en cours – Travaux renouvellement canalisations	379 087.28 €	Subvention d'équipement (Etat et Département pour travaux canalisations)	55 767.89 €
Emprunts	35 000.00 €	FCTVA	1 658.44 €
		Réserves (1068)	414 875.85 €
Total des dépenses réelles	414 087.28 €	Total des recettes réelles	472 302.18 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	4 747.00 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	31 026.47 €
Total général	418 834.28 €	Total général	503 328.65 €

Investissement Dépenses 418 834.28 €
 Recettes 503 328.65 €
 Résultat de l'exercice + 84 494.37 €

Résultat de clôture de l'exercice 2023 + 2 611.52 € (comprenant le déficit 2022 d'un montant de 81 882.85 € et du résultat de 2023 + 84 494.37 €)

Pour conclure, le compte administratif 2023 du budget annexe de l'eau présente un résultat cumulé positif de 88 302.36 €

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 29 Février 2024

Le Maire,



Christophe GUERTON



La doyenne,



Bernadette DORAT